



12 et 13 avril 2025

VOYAGE EN LIVRES

Salon du livre de La Clayette

Salle des fêtes

Demande d'inscription auteur

(à nous retourner **par mail** à l'adresse prog@voyageenlivres.com)

Nom :

Prénom :

Nom de plume (si différent) :

Adresse postale :

Adresse email :

Adresse site internet :

Téléphone fixe:

Téléphone portable :

Genre (Roman, BD, Polar, Fantastique, etc...) :

Date de parution du dernier ouvrage :

Nombre de titres :

(si livres de grandes tailles, indiquer les dimensions)

Apportez-vous vos livres ?

Pouvez-vous offrir un ou des livre(s) en guise de lot pour notre tombola ? :

Participation au salon : *(indiquez « oui » ou « non »)*

Frais d'inscription : **10€** pour une journée. Si vous venez les deux jours ; la deuxième journée est offerte.

samedi :

dimanche :

Hébergement souhaité : *(indiquez « oui » pour les soirs nécessaires)*

Vendredi 11 avril

Samedi 12 avril

Dimanche 13 avril

J'atteste avoir pris connaissance du règlement et des modalités de participation à Voyage en Livres
(en page 2 de ce document)

Contact :

Le Petit Rameur

tel : 06-70-93-77-40 et 06-67-49-02-50

le-petit-rameur@laposte.net

<https://voyageenlivres.com/>

Règlement et modalités de participation à Voyage en Livres

1. Participation

Les frais d'inscription pour les auteurs sont de **10€** pour une journée. Si vous venez les deux jours, la deuxième journée est offerte.

Le paiement de ces frais validera définitivement l'inscription. Il sera à effectuer une fois la candidature acceptée.

En cas de désistement, le remboursement de frais d'inscription ne sera effectué qu'à condition d'avoir prévenu au préalable l'organisation.

Il n'y a pas de commission prise sur les ventes réalisées.

Le salon est ouvert de 10h à 18h pendant les deux jours sans interruption.

Nous ne pouvons défrayer ceux qui viennent de loin, par contre nous pouvons les héberger gracieusement chez l'habitant, dans la limite des places disponibles.

Les participants s'engagent à ne présenter que des livres : pas de tableaux ou cartes postales. Les marques-pages sont tolérés s'ils sont offerts aux acheteurs.

La participation est **nominative**. Un auteur s'inscrit en son nom propre et ne peut accueillir à sa table un autre auteur non inscrit ni présenter des ouvrages qui ne sont pas les siens. Les éditeurs s'engagent à n'accueillir à leur stand que les auteurs de leur maison d'édition et à nous communiquer le nom des auteurs qu'ils feront venir à leur stand.

Ouverture des inscriptions : **1^{er} octobre 2024**.

Clôture des demandes d'inscription : **31 décembre 2024**. Les candidatures arrivées avant le 1^{er} octobre ou après le 31 décembre, ne seront pas étudiées.

2. Critères de sélection

Nous sommes ouverts à tous types d'auteurs et tous styles de livres. Le comité de sélection du salon base son choix de sélection sur plusieurs critères.

Notre souci pour les exposants, auteurs et éditeurs, est qu'ils vendent. Nous limitons donc à une quarantaine le nombre de stands. Notre souci pour les visiteurs, les acheteurs, est qu'ils disposent d'une diversité de styles d'auteurs, et de genre de livres. Nous devons en conséquence :

- équilibrer les styles d'auteurs et les genres de livres.
- proposer aux visiteurs un très large renouvellement des exposants d'une année sur l'autre.

Le comité de sélection refusera tout exposant d'ouvrages incitant à la haine, xénophobie, racisme etc.

En raison d'un nombre croissant de demandes et afin d'assurer un roulement des exposants, participer deux années consécutives est aujourd'hui très peu probable. Avoir une nouveauté à présenter est indispensable pour pouvoir revenir même si cela ne garantit pas d'être à nouveau sélectionné.

Pas de sélection par ordre chronologique de réception des demandes d'inscription. Notre choix se fait après la clôture des demandes d'inscription. L'organisateur n'a pas à justifier son refus.

Tout auteur ou éditeur qui ne viendra pas à la manifestation alors qu'il s'y était engagé et qui ne nous préviendra pas ne sera plus admis à notre salon les années suivantes.

3. Réponse

Le demandeur recevra une réponse par email en **janvier 2025**.

4. Placement

Le placement est fait par l'organisateur, avec le souci de mélanger les différents genres dans la salle.

La taille de l'espace est attribuée en fonction du nombre d'ouvrages proposés et cet espace est non négociable. Une table (180cm x 80cm) maximum par exposant. La possession ou non d'un kakémono n'entre pas en considération dans le placement dans la salle. Ceux-ci sont tolérés s'ils n'empêchent pas la bonne circulation des visiteurs ni ne nuisent à la visibilité d'autres exposants.

Tables et chaises sont mises à votre disposition. Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter une nappe pour couvrir votre emplacement.

L'association dégage toute responsabilité quant à la sécurité des ouvrages et matériel apportés ; leur surveillance devra être assurée par le demandeur lui-même. Si besoin, un bénévole de l'organisation peut assurer temporairement la garde du stand.

Le demandeur s'engage à respecter le bon déroulement du salon.

5. Hébergement / restauration

Hébergement gratuit chez l'habitant pour ceux qui viennent de loin, dans la limite des places disponibles.

Nous pouvons vous indiquer des adresses de gîtes, chambres d'hôtes et hôtels si vous préférez être autonome.

Un coin restauration avec produits locaux (assiettes gourmandes de charcuteries et fromage, etc), buvette, sera à votre disposition pendant toute la durée du salon, et si besoin, une facture peut vous être envoyée après le paiement.

J'ai lu et accepté le règlement ci-dessus.

Nom Prénom